

FFS - CRMV

Philippe GRANDEMANGE

Règles et Contrôles - D.T. FOND

Circulaire n° 31 / 2004-2005

<p style="text-align: center;">CONSIGNES AUX DELEGUES TECHNIQUES FOND CRMV HIVER 2005</p>
--

-1- Liste intermédiaire Points FFS

ATTENTION, la liste intermédiaire des points FFS Fond sera mise en place cet hiver.

Elle sera effective à compter du 21 février 2005 et tiendra compte des résultats jusqu'au 10 février.

Une attention normale, mais indispensable devra être apportée sur le caractère **sans-faute** du dossier d'homologation.

-2- Dossiers d'homologation

Un dossier d'homologation complet signifie qu'il ne comporte pas d'erreur.

Vous devez, avant de quitter le site de compétition, en faire une lecture approfondie et intégrale sur le logiciel FFSki, rectifier les erreurs et apporter les informations manquantes, tout ceci pour éviter les allers-retours avant la validation définitive par le Bureau Technique Régional (Bernard Haberer).

Vous vous assurez de la transmission rapide du dossier.

-3- Documents à récupérer et transmettre

A l'issue de chaque compétition, vous vous faites remettre : la fiche du juge départ, la bande chrono manuel ou le feuille de secrétaire chrono, la fiche du juge arrivée et les fiches des contrôleurs.

Vous envoyez tout cet ensemble au Bureau Technique Régional (Bernard Haberer).

-4- Règle de calcul de la pénalité

Lorsque les distances sont communes aux catégories concernées, le calcul des points et de la pénalité sera effectué, pour les dames, sur le classement scratch, c'est à dire regroupement des catégories jeune, juniore et seniore.

En revanche, pour les hommes, la distinction sera toujours faite entre un regroupement jeune-junior et senior.

-5- Réciprocité Fond-Biathlon

C'est le meilleur classement de points (Fond ou Biathlon) qui sera toujours retenu pour un coureur, à la fois dans le cadre du tirage au sort et également dans le calcul de la pénalité.

-6- Coureurs non traités

Ce sont les coureurs auxquels le chronométrateur ne peut affecter de temps de course.

Trois cas peuvent se présenter, ils sont "non partant", "abandon" ou "disqualifié".

Vous devez procéder à cette vérification systématique.

-7- Droit à participer

Il convient de vérifier avant tirage au sort que l'ensemble des engagés est admis à participer.

Fond spécial : Licence-compétiteur obligatoire.

Longues Distances : Licence-compétiteur, licence-carte-neige, ticket-course, licence étrangère et licence FIS.